

Les 14 allergènes à déclaration obligatoire.

À déclarer sur l'étiquette dès qu'ils entrent dans la recette, même en petite quantité, y compris par un ingrédient composé ou un additif. Des exemples d'ingrédients qui en contiennent, et les seules exceptions prévues par le texte.

ALLERGÈNE	EXEMPLES D'INGRÉDIENTS	EXCEPTIONS (ANNEXE II)
 01 Céréales contenant du gluten : blé (dont épeautre et khorasan), seigle, orge, avoine	farine, semoule, pain, pâtes, chapelure, biscuits, malt, bière, sauce soja (shoyu)	sirops de glucose et dextrose à base de blé, maltodextrines de blé, sirops de glucose à base d'orge, céréales des distillats alcooliques
 02 Crustacés	crevette, crabe, homard, langoustine, écrevisse, krill	aucune
 03 Œufs	mayonnaise, meringue, pâtes aux œufs, albumine, lysozyme	aucune
 04 Poissons	anchois, surimi, nuoc-mâm, tarama, sauce Worcestershire, œufs de poisson	gélatine de poisson servant de support aux vitamines ou aux caroténoïdes ; gélatine de poisson ou ichtyocolle servant à clarifier la bière et le vin
 05 Arachides	cacahuète, beurre de cacahuète, huile d'arachide	aucune
 06 Soja	tofu, lécithine de soja, tempeh, miso, edamame, sauce soja	huile et graisse de soja entièrement raffinées ; tocophérols naturels (E306), phytostérols et esters de stanol dérivés du soja
 07 Lait, lactose compris	beurre, crème, fromage, yaourt, lactosérum, caséine	lactosérum des distillats alcooliques, lactitol
 08 Fruits à coque : amande, noisette, noix, noix de cajou, de pécan, du Brésil, de macadamia, pistache	poudre d'amande, praliné, gianduja, frangipane, nougat, pâte de pistache	ceux des distillats alcooliques. La noix de coco, la muscade et le pignon ne sont pas dans la liste
 09 Céleri	céleri-rave, céleri branche, sel de céleri, fonds et bouillons	aucune
 10 Moutarde	moutarde, graines de moutarde, vinaigrettes, mayonnaises	acide béhénique purifié, pour les émulsifiants E 470a, E 471 et E 477
 11 Graines de sésame	tahin, houmous, gomasio, huile de sésame, halva	aucune
 12 Anhydride sulfureux et sulfites, au-delà de 10 mg par kilo ou par litre (SO ₂ total)	vin, cidre, vinaigres, fruits secs (abricots, raisins)	aucune ; sous le seuil, rien à déclarer
 13 Lupin	farine et graines de lupin (certains pains, pâtisseries et produits sans gluten)	aucune
 14 Mollusques	moules, huîtres, coquilles Saint-Jacques, calamars, escargots, poulpe	aucune